

Rapport du jury
Examen professionnel de contrôleur services techniques de classe exceptionnelle
Session 2020

L'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle s'est déroulé du 25 au 29 novembre 2019.

L'épreuve unique d'admission consiste en une épreuve orale d'une durée de 25 minutes fondée sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dossier doit mettre en valeur le parcours professionnel de l'agent, la présentation d'une expérience marquante dont le candidat doit dégager des enseignements ainsi que ses motivations principales et objectifs.

L'épreuve elle-même est divisée en deux temps :

Le premier, d'une durée de 5 minutes, permet au candidat de présenter son parcours professionnel, de mettre en valeur ses acquis et d'exposer ses motivations.

Le second temps de 20 minutes, vise à travers des questions et mises en situation professionnelle en rapport avec les expériences décrites dans le RAEP à apprécier le degré de maturité professionnelle, de connaissances d'ordre général de l'organisation du ministère de l'intérieur ainsi que les capacités de réflexion, communication et management.

46 candidats s'étaient inscrits à cette épreuve, 40 se sont effectivement présentés.

A l'issue de l'épreuve, le jury a déclaré admises 11 personnes, soit un taux de reçus proche de 24 %.

A titre liminaire, le jury tient à rappeler la nécessité pour les candidats de préparer avec soin, tant leur RAEP que leur présentation orale, en respectant les attendus et principes méthodologiques rappelés lors des formations de préparation à l'examen professionnel. Cela permet un entretien plus personnalisé.

Le jury tient, par ailleurs, à préciser qu'il a tenu scrupuleusement compte des règles de déontologie ce qui a conduit certains de ses membres à se tenir en retrait de l'évaluation de candidats avec lesquels ils ont ou avaient été en relation professionnelle. En dépit des observations présentées ci-après sur les lacunes observées lors des entretiens, le jury estime avoir pu sélectionner de bons candidats aptes à assurer les missions confiées à des contrôleurs des services techniques de la classe exceptionnelle.

Les principaux constats faits par les membres du jury sont les suivants :

➤ Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle :

Les dossiers sont majoritairement bien préparés et étayés. Quelques dossiers sont néanmoins incomplets ou insuffisamment remplis.

Les récits d'expériences, quelquefois un peu longs, étaient diversifiés, structurés et souvent intéressants. Il est intéressant pour le jury de saisir ce que le candidat retire de cette expérience.

Les candidats doivent également veiller à évaluer avec sincérité leur rôle dans le projet ainsi que les compétences acquises. Toutes compétences ou expériences décrites à tort comme acquises par le candidat entraînent des difficultés pour lui lors de l'entretien et une déception du jury.

Concernant leur motivation, les candidats sont en grande majorité peu explicites et clairs, se contentant souvent de relater leur parcours professionnel et ne démontrent que très peu leurs ambitions et objectifs à court ou moyen terme. Il est vrai que la réussite de cet examen professionnel n'étant pas accompagné de mobilité « géographique », ne favorise pas ces expressions là.

Les candidats donnent le sentiment que leur motivation et souhait de promotion se limitent à un objectif de reconnaissance professionnelle et d'aboutissement de carrière.

Ils doivent être en mesure de montrer que le passage au grade de contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle entraîne un saut qualitatif qu'il leur appartient de décrire et d'illustrer.

➤ L'entretien oral avec le jury :

La maîtrise de la présentation orale libre est déterminante pour la suite de l'entretien. Dans l'ensemble, l'expression des candidats a été correcte voir bonne. Toutefois, certains candidats n'ont pas du tout préparé leur présentation et ont par conséquent dû improviser. D'autres, ont organisé de manière très formatée leur exposé. Une attitude plus naturelle et personnelle est préférable.

A ce défaut formel, s'est souvent ajouté un contenu chronologique à l'identique d'un CV, très descriptif laissant trop peu de place à l'analyse des compétences acquises et qui ne laisse pas toujours transparaître la personnalité du candidat. Ce type de présentation n'a pas permis au jury de percevoir la manière dont le candidat s'inscrit dans une démarche de progression personnelle et de parcours professionnel. Le manque évident de préparation de certains candidats a donné lieu à des présentations laborieuses suscitant peu d'intérêt. A l'inverse, certaines présentations dynamiques et enthousiastes ont permis au jury d'adhérer immédiatement et d'enchaîner sur l'entretien de façon positive.

Enfin, le candidat néglige souvent la partie « motivation » lors de sa présentation, le jury revient alors dessus lors de l'entretien. Le jury tient à souligner qu'il attend des candidats une réelle ambition ainsi que l'expression d'un projet professionnel mûrement réfléchi.

La grande majorité des questions posées par les examinateurs reposait principalement sur le dossier RAEP. Certains candidats ont éprouvé de réelles difficultés à répondre à des questions en lien direct avec leur expérience passée ou leur poste actuel. Certaines réponses n'ont pas été suffisamment développées ni argumentées, faisant apparaître des lacunes, voir une absence de compétence(s).

Ces candidats ont ainsi parfois donné le sentiment de ne pas être capable de prendre un poste à plus forte responsabilité ou exposition.

A l'inverse, d'autres candidats ont su démontrer leurs compétences et expériences acquises au fil de leur parcours professionnel. Ils ont également su faire preuve de transversalité au niveau de leur ministère.

Le jury a pu constater un manque de connaissances évident de certains candidats concernant leur environnement professionnel y compris proche. Chez ces candidats, cela a mis en évidence, un défaut de connaissances générales avéré. Il est attendu de ce point de vue un socle minimal de connaissances de la part des candidats qui ont vocation à exercer dans tous les domaines d'intervention et filières du ministère tant en administration centrale qu'en service déconcentrés.

L'ouverture d'esprit et l'affirmation du caractère constituent des éléments clés pour l'appréciation du jury.

Concernant les mises en situation, le jury a plutôt été satisfait des prestations des candidats. Les candidats doivent parvenir à se projeter sur des situations inconnues ou inattendues en mettant en évidence leur sens des responsabilités, du management, leur savoir-être et savoir-faire afin d'appréhender et démontrer leur mode d'action et réaction.

Certains candidats se contentent de formules imprécises et générales alors que le jury attend une maîtrise technique avérée et une expérience illustrée concrète. La capacité de synthèse orale gagnerait à être améliorée.

Le jury a apprécié les candidats qui ont fait preuve de bon sens et ont démontré une qualité de réflexion ainsi qu'une réelle capacité de réaction.

De manière plus générale, le jury souhaite mettre particulièrement en exergue la nécessité pour les candidats d'argumenter les réponses et de proscrire celles trop superficielles et convenues trahissant un déficit de connaissances de leur environnement professionnel.

Le président du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Didier BOREL', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the end.

Monsieur Didier BOREL